

DONNEES SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES EN AFRIQUE CENTRALE : ENJEUX ET DEFIS

Par

Félicien FOMEKONG

Démographe

Département des Statistiques Démographiques et Sociale

INS-Cameroun

Plan

- 1. Présentation de la CEEAC***
 - 2. Les migrations dans la CEEAC***
 - 3. Sources de données***
 - 4. Les limites***
 - 5. Des initiatives***
- conclusion***

1. Présentation de la CEEAC

Le traité de la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) a été signé en octobre 1983 et est entré en vigueur en décembre 1984.

Pays membres (11)

1. Angola
2. Cameroun
3. Gabon
4. Guinée équatoriale
5. RCA
6. RDC
7. République du Congo
8. Sao Tomé-Et-Principe
9. Tchad,
10. Burundi
11. Rwanda.



2. Les migrations dans la CEEAC

Dans la CEEAC, les dynamiques migratoires sont le reflet des tensions internes.

Trois sous-systèmes migratoires du fait du passé historico-politiques de ces pays et ayant impacté sur l'histoire migratoire et sur l'orientation des flux des migrations internationales :

- ***Le sous- système lusophone (Angola, Sao-Tomé et Principe).***
- ***Le sous-système des Grands Lacs (RDC, Burundi et Rwanda).***
- ***Le sous-système du Golfe de Guinée (Tchad, RCA, Cameroun, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale)***

2. Les migrations dans la CEEAC

---Un phénomène migratoire peu documenté du fait de la rareté des études spécifiques sur les migrations

... Peu de données récentes sur les mouvements migratoires, les données généralement utilisées sont des estimations de la Division des Statistiques des Nations Unies (DSNU).

... pourtant des sources de données variées mais pas à jour et non appropriées pour appréhender dans sa globalité le phénomène. Des dispositifs statistiques existant, on peut noter que:

- l'information sur les migrations semble la moins disponible.
- Les préoccupations relatives aux migrations sont peu prise en compte dans les collectes de données

Donc difficulté de disposer des données fiables et actualisées

3. Sources de données

Il est reconnu qu'il y a manque de données sur les migrations internationales, et celles qui existent ne sont pas pleinement utilisées et partagées.

... dans les Recensements nationaux de population, les Enquêtes par sondage, et même dans les sources administratives, les préoccupations relatives aux migrations sont faiblement prise en compte

✚ RGPH

Les RGPH sont rares dans la CEEAC. Les questions relatives aux migrations portent sur :

- la nationalité
- le lieu de naissance/pays
- le lieu/pays de résidence antérieur
- le motif de déplacement
- L'émigration au cours des 5 dernières années et les caractéristiques des émigrés.

3. Sources de données

Pays	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	Dernier
Angola	1970					2014
Cameroun	1976	1987	2005			
Gabon	1960	1970	1980	1993	2003	2013
Guinée Equatoriale	1983	1994				2015
RCA	1975	1988				2003
RDC	1970					1984
République du Congo	1962	1974				1984
Sao Tomé-Et-Principe	1950	1991			2001	2012
Tchad						2009
Burundi	1980					2008
Rwanda	1978	1991	2002			2012

3. Sources de données

+ **Enquêtes par sondage auprès des ménages.**

Enquêtes n'incluent pas toujours les questions spécifiques sur les migrations.

+ **Les sources administratives**

Ces sources disposent des informations sur les mouvements de population destinées à la gestion des institutions publiques. Elles ne sont nullement utilisées à des fins statistiques en général et d'analyse du phénomène migratoire en particulier.

Les enquêtes spécifiques sur les migrations

Elles sont rares en Afrique Centrale. Quelques enquêtes localisées et sur de petits échantillons ont été menées

4. Les limites

Des dispositifs statistiques et des sources de données disponibles, plusieurs lacunes et limites sont a relevé :

- Irrégularité des opérations statistiques du fait de l'insuffisance des ressources financières limitant la capacité des pays de mener de manière autonome des programmes d'enquêtes auprès des ménages avec intégration de questions de migration.
- Les informations sur les migrations disponible ne sont suffisamment exploitées à des fins statistiques et encore moins à des fins de diffusion.
- Le consensus sur la définition de la migration dans la région n'est pas encore acquise. Chaque pays adopte ses propres critères, qui ne coïncident pas forcément avec ceux des autres pays.

5. Des initiative

- **.....des avancées significatives dans la mise en œuvre des nouvelles recommandations des Nations Unies sur les statistiques des migrations internationales dans la zone CEEAC**
 - S'il n'existe presque pas de plan nationaux pour la production des statistiques sur les migrations, l'on peut tout de même noter qu'avec l'appui de l'OIM, le Cameroun et la RDC ont pu réaliser leur profil migratoire. Un profil migratoire pour l'Afrique Centrale et l'Afrique de l'Ouest (2011) existe également.
 - Pour ce qui est du renforcement des capacités en matière de données. Cette activité est permanent dans la sous-région et est assuré par deux écoles spécialisée dans la formation des statisticiens (ISSEA) et des démographes (IFORD).
 - Par rapport à la nécessité d'un dialogue inter-Etats sur les données , un observatoire est en cours de création dans la sous-région depuis 2019. Cette piste n'est pas encore explorer dans la région.

5. Des initiatives

- Par ailleurs, une étude exploratoire sur le potentiel de partenariats pour les compétences et la migration en Afrique centrale a été réalisée en 2020 par l'OIT dans 6 pays pilotes (Cameroun, Congo, Gabon, la Guinée équatoriale, République Centrafricaine et République Démocratique du Congo). Elle avait pour but de garantir un véritable ancrage du Partenariat Mondial aux niveaux national.
 - ✓ Les résultats fournissent des informations de base pertinentes sur
 - ✓ les systèmes de compétences et les politiques mises en place ;
 - ✓ les flux et modèles de migration;
 - ✓ les liens possibles entre les politiques de formation et celles relative à la migration ;
 - ✓ la collaboration existante en matière d'anticipation, de développement et de reconnaissance des compétences entre les pays sélectionnés, et des domaines potentiels pour de nouveaux partenariats entre les pays.

Conclusion

Ainsi, à défaut d'organiser des enquêtes nationales sur les migrations, on devrait :

- encourager les pays à mettre sur pied un dispositif de compilation des données administratives. Ceci nécessite un travail de collaboration entre l'autorité statistiques de chaque pays et les services identifiées comme disposant des informations sur les migrations.
- Faire un plaidoyer auprès des agences du système des Nations Unies (UNICEF, UNFPA, ...) pour l'intégration dans leur agenda de la problématique de la migration en lien avec les thématiques étudiées.

**Merci pour votre
aimable attention**